

Nos réf. : GL/CCAS

Longvic, le 2 janvier 2025

Objet : Convocation CA CCAS

Madame, Monsieur,

Je vous invite par la présente à participer au prochain Conseil d'Administration du CCAS qui se tiendra en Mairie le :

**Jeudi 9 janvier 2025**  
**à 17 H 45**  
**Salle des Commissions**

L'Ordre du Jour sera le suivant :

- Présentation des dossiers d'aides facultatives
- Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 13 novembre 2024
- Création de poste
- Modification du règlement intérieur du CCAS
- Attribution d'une aide citoyenne au permis
- Acceptation d'un don
- Approbation du dispositif BAFA 2025
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien cordialement*  
Le Vice-Président du CCAS

*q1*  
  
  
Jean-Marc RETY

Pièces jointes :

-Pouvoir  
-Ordre du jour  
-Compte rendu du CA du 13 novembre 2024



Mairie de Longvic • Côte d'Or • 1 allée de la Mairie • BP 77 - 21604 Longvic Cedex  
[www.longvic.fr](http://www.longvic.fr) - courriel : [mairie@ville-longvic.fr](mailto:mairie@ville-longvic.fr)  
Tél. 03 80 68 44 00 - Fax. 03 80 68 44 01

**COMMUNE DE LONGVIC**  
**Département de la Côte d'Or**

-----

COMMUNE DE LONGVIC  
Canton de CHENOYE  
Arrondissement de DIJON  
Département de la Côte d'Or

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATION**  
**Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC**  
**Du 9 janvier 2025**

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 14

Votants : 14

Le Neuf Janvier Deux Mille Vingt et Cinq à dix sept heures quarante cinq,  
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,  
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,  
Vice-Président.

Étaient présents :

Mesdames BONIN – BONNOT – GRANDET – GUTIERREZ VIGREUX – HAMADOU –  
HENNEQUIN ROURE – ISSAD – JANVOIS – QUELIN – SIMON  
Messieurs BARDET – BERTRAND – TALMET – RETY

Étaient excusés :

Mesdames TONOT – MOSSON – MARTELLI

**N° 2025-001**

Objet : Modification du règlement intérieur du CCAS

**Annule et remplace la délibération du 9 octobre n°2024-091.**

Une modification de la délibération du 9 octobre 2024 est nécessaire. En effet, la préfecture au titre du contrôle de légalité a constaté une inexactitude au point 3.D « *Organisation des débats ordinaires* ».

Je vous rappelle le contenu de cet article :

**« En début de séance, le·a Président de séance présente l'ordre du jour. Le Conseil peut voter des changements dans la présentation chronologique des affaires qui y sont inscrites. Il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour en début de séance, pour pouvoir délibérer sur une question urgente survenue entre l'envoi de la convocation et le jour de la réunion... »**

Dans le règlement intérieur du CCAS, il n'est pas possible de prévoir l'ajout de nouveau point à l'ordre du jour même en cas d'urgence.

Il convient donc de retirer cette partie de l'article du règlement intérieur.

Accusé de réception en préfecture  
021-262101124-20250109-2025-001-DE  
Date de réception préfecture : 21/01/2025

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la modification énoncée ci-dessus au règlement intérieur du CCAS.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,  
Pour la Présidente et par délégation,

Jean-Marc RETY,  
Vice-Président du CCAS.



**COMMUNE DE LONGVIC**  
**Département de la Côte d'Or**

---

COMMUNE DE LONGVIC  
Canton de CHENOYE  
Arrondissement de DIJON  
Département de la Côte d'Or

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATION**  
**Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC**  
**Du 9 janvier 2025**

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 14

Votants : 14

Le Neuf Janvier Deux Mille Vingt et Cinq à dix sept heures quarante cinq,  
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,  
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,  
Vice-Président.

Étaient présents :

Mesdames BONIN – BONNOT – GRANDET – GUTIERREZ VIGREUX – HAMADOU –  
HENNEQUIN ROURE – ISSAD – JANVOIS – QUELIN – SIMON  
Messieurs BARDET – BERTRAND – TALMET – RETY

Étaient excusés :

Mesdames TONOT – MOSSON – MARTELLI

**N° 2025-002**

Objet : Acceptation de don au CCAS

M. RETY informe les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'un don d'un montant de 1434,99 € effectué par l'Association du Verger du Clos des Carmélites.

Sur proposition de Monsieur RETY, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS,

DÉCIDE d'accepter ce don.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,  
Pour la Présidente et par délégation,

Jean-Marc RETY,  
Vice-Président du CCAS,



Accusé de réception en préfecture  
021-262101124-20250109-2025-002-DE  
Date de réception préfecture : 21/01/2025

**COMMUNE DE LONGVIC**  
**Département de la Côte d'Or**

-----

COMMUNE DE LONGVIC  
Canton de CHENOYE  
Arrondissement de DIJON  
Département de la Côte d'Or

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATION**  
**Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC**  
**Du 9 janvier 2025**

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 14

Votants : 14

Le Neuf Janvier Deux Mille Vingt et Cinq à dix sept heures quarante cinq,  
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,  
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,  
Vice-Président.

Étaient présents :

Mesdames BONIN – BONNOT – GRANDET – GUTIERREZ VIGREUX – HAMADOU –  
HENNEQUIN ROURE – ISSAD – JANVOIS – QUELIN – SIMON  
Messieurs BARDET – BERTRAND – TALMET – RETY

Étaient excusés :

Mesdames TONOT – MOSSON – MARTELLI

**N° 2025-003**

Objet : Approbation du dispositif BAFA

Il s'agit d'aider 6 jeunes Longviciens, ayant entre 16 et 25 ans, à financer leur BAFA, en prenant en charge 70 % du coût de la formation des deux sessions théoriques. Une sélection entre les jeunes candidats sera effectuée après des entretiens de motivation.

Pour leur premier stage théorique, ces jeunes participeront à une session de formation proposée par l'AROEVEN du 3 au 7 mars 2025, organisée à l'Espace Jean Bouhey. Ce partenariat avec l'AROEVEN (prêt de salle gratuit) permet l'accès à un tarif préférentiel pour les jeunes Longviciens.

Dans un second temps, les jeunes effectueront leur stage pratique de 14 jours au sein d'un des centres de loisirs de la commune.

Enfin, les jeunes devront effectuer la dernière partie du BAFA (stage d'approfondissement) avec l'organisme de formation de leur choix, avant le 31 décembre 2025. Le C.C.A.S financera à nouveau 70% du coût de cette formation.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,  
Pour la Présidente et par délégation,

Le Vice-Président du CCAS,  
Jean-Marc RETY,

